

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de Communes des Vosges du Sud

Numéro SIRET : 20006906000016

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE GIROMAGNY

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.20	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.22	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.24	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.26	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.27	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.29	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.30	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.31	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.33	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.34	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.35	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.36	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.37	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.38	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
p.40	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.41	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
p.45	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.46	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.47	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.
 Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE	Communauté de Communes des Vosges du Sud BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	16 867
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	97,81	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	27,70	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	19,26	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,05	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

REMARQUE Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2018.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	10 897 902,77	10 342 331,83
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 1 932 206,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	10 897 902,77	12 274 538,66

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	2 274 095,92	2 924 270,99
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	447 227,70	35 681,80
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 238 629,17	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	2 959 952,79	2 959 952,79
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (4)	13 857 855,56	15 234 491,45

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 000 836,12	0,00	1 289 316,00		1 289 316,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 840 149,00	0,00	3 281 809,00		3 281 809,00
014	Atténuations de produits	1 690 331,30	0,00	560 468,00		560 468,00
65	Autres charges de gestion courante	3 191 834,30	0,00	3 441 572,51		3 441 572,51
Total des dépenses de gestion courante		8 723 150,72	0,00	8 573 165,51		8 573 165,51
66	Charges financières	196 005,02	0,00	192 869,34		192 869,34
67	Charges exceptionnelles	3 150,00	0,00	6 057,00		6 057,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (4)	3 000,00		35 000,00		35 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 925 305,74	0,00	8 807 091,85		8 807 091,85
023	Virement à la section d'investissement (5)	325 940,27		1 155 211,16		1 155 211,16
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	919 093,47		935 599,76		935 599,76
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 245 033,74		2 090 810,92		2 090 810,92
TOTAL		10 170 339,48	0,00	10 897 902,77		10 897 902,77

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 897 902,77
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	10 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 458 783,30	0,00	2 620 995,00		2 620 995,00
73	Impôts et taxes	5 033 686,00	0,00	4 913 851,00		4 913 851,00
74	Dotations, subventions et participations	1 665 379,00	0,00	1 850 698,58		1 850 698,58
75	Autres produits de gestion courante	39 897,20	0,00	39 785,00		39 785,00
Total des recettes de gestion courante		9 207 745,50	0,00	9 455 329,58		9 455 329,58
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	22 068,00		22 068,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (4)	130 000,00		130 000,00		130 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 337 795,50	0,00	9 607 397,58		9 607 397,58
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	724 195,47		734 934,25		734 934,25
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		724 195,47		734 934,25		734 934,25
TOTAL		10 061 990,97	0,00	10 342 331,83		10 342 331,83

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 932 206,83
--	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 274 538,66
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 355 876,67
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	113 693,80	20 240,68	140 786,00		161 006,68
204	Subventions d'équipement versées	568 920,00	348 682,48	507 454,91		856 137,39
21	Immobilisations corporelles	315 181,66	32 999,06	453 272,00		486 271,06
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	540 308,56	45 305,48	21 000,00		66 305,48
Total des dépenses d'équipement		1 538 104,02	447 227,70	1 122 492,91		1 569 720,61
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	44 126,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	371 505,67	0,00	386 668,76		386 668,76
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	30 000,00		30 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières		445 631,67	0,00	416 668,76		416 668,76
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 983 736,69	447 227,70	1 539 161,67		1 986 389,37
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	724 195,47		734 934,25		734 934,25
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		724 195,47		734 934,25		734 934,25
TOTAL		2 707 931,16	447 227,70	2 274 095,92		2 721 323,62
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						238 629,17
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 959 952,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 1068)	668 901,00	35 681,80	101 275,00		136 956,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		668 901,00	35 681,80	101 275,00		136 956,80
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	654 002,00	0,00	81 210,00		81 210,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	318 266,27	0,00	650 175,07		650 175,07
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	800,00		800,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	450 000,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières		1 422 268,27	0,00	732 185,07		732 185,07
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 091 169,27	35 681,80	833 460,07		869 141,87
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	325 940,27		1 155 211,16		1 155 211,16
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	919 093,47		935 599,76		935 599,76
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 245 033,74		2 090 810,92		2 090 810,92
TOTAL		3 336 203,01	35 681,80	2 924 270,99		2 959 952,79
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 959 952,79

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 355 876,67

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3	

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 289 316,00		1 289 316,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 281 809,00		3 281 809,00
014	Atténuations de produits	560 468,00		560 468,00
65	Autres charges de gestion courante	3 441 572,51		3 441 572,51
66	Charges financières	192 869,34	0,00	192 869,34
67	Charges exceptionnelles	6 057,00	0,00	6 057,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	35 000,00	935 599,76	970 599,76
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 155 211,16	1 155 211,16
	Dépenses de fonctionnement - Total	8 807 091,85	2 090 810,92	10 897 902,77

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 897 902,77
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	54 548,25	54 548,25
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1668 non bud.)	386 668,76	0,00	386 668,76
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Moins-Values de cession		680 386,00	680 386,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	161 006,68	0,00	161 006,68
204	Subventions d'équipements versés	856 137,39	0,00	856 137,39
21	Immobilisations corporelles (6)	486 271,06	0,00	486 271,06
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	66 305,48	0,00	66 305,48
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	0,00	30 000,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 986 389,37	734 934,25	2 721 323,62

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	238 629,17
---	------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 959 952,79
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	30 000,00		30 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 620 995,00		2 620 995,00
73	Impôts et taxes	4 913 851,00		4 913 851,00
74	Dotations, subventions et participations	1 850 698,58		1 850 698,58
75	Autres produits de gestion courante	39 785,00	0,00	39 785,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	22 068,00	734 934,25	757 002,25
78	Reprises sur amortissements et provisions	130 000,00	0,00	130 000,00
	Recettes de fonctionnement - Total	9 607 397,58	734 934,25	10 342 331,83

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 932 206,83

=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 274 538,66

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	81 210,00	0,00	81 210,00
13	Subventions d'investissement	136 956,80	0,00	136 956,80
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	800,00	0,00	800,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		935 599,76	935 599,76
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 155 211,16	1 155 211,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	218 966,80	2 090 810,92	2 309 777,72

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068	650 175,07

=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 959 952,79

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 000 836,12	1 289 316,00	
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	110 000,00	177 048,00	
60611	Eau et assainissement	7 208,00	13 084,00	
60612	Énergie - Électricité	114 632,00	104 554,00	
60621	Combustibles	17 787,00	55 014,00	
60622	Carburants	2 400,00	2 770,00	
60623	Alimentation	4 800,00	6 546,00	
60624	Produits de traitement	158,00	380,00	
60628	Autres fournitures non stockées	8 201,00	12 391,00	
60631	Fournitures d'entretien	19 350,00	21 775,00	
60632	Fournitures de petit équipement	11 185,00	8 956,00	
60636	Vêtements de travail	215,00	1 052,00	
6064	Fournitures administratives	10 541,00	10 322,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	5 300,00	5 230,00	
6067	Fournitures scolaires	26 896,00	49 188,00	
6068	Autres matières et fournitures	10 755,00	3 905,00	
611	Contrats de prestations de services	18 894,00	5 000,00	
6122	Crédit-bail mobilier		1 357,00	
6132	Locations immobilières		10 246,00	
6135	Locations mobilières	39 774,00	34 134,00	
614	Charges locatives et de copropriété	332,00	300,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	11 796,00	37 990,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 518,00	1 137,00	
615231	Entretien et réparations voiries	2 016,00	2 016,00	
61551	Matériel roulant	3 000,00	4 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	11 000,00	10 222,00	
6156	Maintenance	47 352,00	52 101,00	
6161	Assurance multirisques	7 182,07	13 222,00	
6168	Autres primes d'assurance	2 817,93	3 981,00	
617	Etudes et recherches	28 260,00	25 510,00	
6182	Documentation générale et technique	1 512,00	2 970,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 400,00	9 655,00	
6188	Autres frais divers	4 140,00	8 771,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	850,00	4 039,00	
6226	Honoraires	13 786,00	27 516,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux		0,00	
6228	Divers		1 242,00	
6231	Annonces et insertions	2 500,00	6 355,00	
6232	Fêtes et cérémonies	11 000,00	10 621,00	
6236	Catalogues et imprimés	150,00	145,00	
6237	Publications	4 800,00	20 900,00	
6238	Divers	3 000,00	2 985,00	
6241	Transports de biens	40,00	0,00	
6247	Transports collectifs	225 000,00	264 337,00	
6248	Divers		2 382,00	
6251	Voyages et déplacements	6 000,00	10 618,00	
6256	Missions		121,00	
6257	Réceptions	500,00	554,00	
6261	Frais d'affranchissement	5 400,00	5 831,00	
6262	Frais de télécommunications	29 850,00	34 791,00	
627	Services bancaires et assimilés	500,00	645,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	79 028,00	82 748,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 355,12	51 778,00	
6284	Redevances pour services rendus	6 107,00	6 724,00	
62875	Aux communes membres du GFP	28 000,00	29 260,00	
62876	A un GFP de rattachement	100,00	125,00	
62878	A d'autres organismes	3 800,00	7 655,00	
6288	Autres services extérieurs	8 650,00	12 052,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
63512	Taxes foncières	11 000,00	11 065,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 840 149,00	3 281 809,00	
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	86 280,00	75 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	284 280,00	322 984,69	
6331	Versement de transport	24 320,00	29 004,97	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 964,00	8 297,73	
6333	Participation des employeurs à la form ^o professionnelle continue		176,52	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	40 192,00	47 908,88	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	4 288,00	5 113,26	
64111	Rémunération principale	1 179 507,00	1 344 151,02	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	25 898,00	32 458,43	
64118	Autres indemnités	180 262,00	220 951,80	
64131	Rémunérations	268 183,00	327 527,77	
64136	Indemnités de préavis et de licenciement		9 616,12	
64162	Emplois d'avenir	20 924,00	14 572,72	
64168	Autres emplois d'insertion		0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	268 616,00	333 314,41	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	323 576,00	380 172,23	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	12 188,00	15 331,55	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 047,00	84 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 500,00	0,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 860,00	5 235,04	
64731	Versées directement	12 028,00	7 183,15	
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 800,00	12 388,00	
6478	Autres charges sociales diverses	5 456,00	6 420,71	
014	Atténuations de produits	1 690 331,30	560 468,00	
739118	Autres reversements de fiscalité	106 780,00	0,00	
739211	Attributions de compensation	1 550 705,30	505 202,00	
739221	FNGIR	10 461,00	10 461,00	
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	22 405,00	44 805,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 191 834,30	3 441 572,51	
6531	Indemnités	86 681,00	87 100,00	
6532	Frais de mission	500,00	500,00	
6533	Cotisations de retraite	3 720,00	3 900,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	11 904,00	13 020,00	
6535	Formation	4 083,51	4 083,51	
6541	Créances admises en non-valeur	900,00	5 930,00	
6542	Créances éteintes	10 220,00	49 046,00	
6553	Service d'incendie	700 613,00	704 184,00	
65548	Autres contributions	1 880 636,79	2 024 139,00	
65738	Autres organismes publics	119 300,00	88 100,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	373 276,00	461 570,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	8 723 150,72	8 573 165,51	
66	Charges financières (b)	196 005,02	192 869,34	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	199 251,15	196 451,14	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	-3 629,46	-3 658,80	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	383,33	0,00	
6688	Autres		77,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	3 150,00	6 057,00	
6714	Bourses et prix		0,00	
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		57,00	
678	Autres charges exceptionnelles	3 150,00	6 000,00	
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d)(6)	3 000,00	35 000,00	
6815	Dotations aux prov. pour risques et charges de fonctionnement		0,00	

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6817	Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants		35 000,00	
6866	Dotations aux prov. pour dépréciation des éléments financiers	3 000,00	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		8 925 305,74	8 807 091,85	
023	Virement à la section d'investissement	325 940,27	1 155 211,16	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	919 093,47	935 599,76	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	919 093,47	935 599,76	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 245 033,74	2 090 810,92	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 245 033,74	2 090 810,92	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 170 339,48	10 897 902,77	

+	
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 897 902,77

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET			III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES			A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	10 000,00	30 000,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00	30 000,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 458 783,30	2 620 995,00	
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	1 734 836,30	1 740 000,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	12 038,00	7 050,00	
70632	A caractère de loisirs	20 000,00	20 800,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	150 400,00	149 600,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	221 510,00	304 737,00	
7078	Autres marchandises	1 629,00	1 650,00	
70841	aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	313 983,00	356 925,00	
70848	aux autres organismes		34 368,00	
70875	Par les communes membres du GFP	2 090,00	3 405,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	2 297,00	2 460,00	
73	Impôts et taxes	5 033 686,00	4 913 851,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 659 840,00	3 820 224,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	447 168,00	572 951,00	
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	55 964,00	84 390,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	51 427,00	47 949,00	
73211	Attribution de compensation	745 514,00	387 812,00	
7328	Autres fiscalités reversées	73 410,00	0,00	
7336	Droits de place	363,00	525,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 665 379,00	1 850 698,58	
74124	Dotations d'intercommunalité	274 141,00	301 506,00	
74126	Dotations de compensation des groupements de communes	367 631,00	351 568,00	
744	FCTVA		8 562,58	
7461	DGD		0,00	
74712	Emplois d'avenir		5 704,00	
74718	Autres	47 432,00	0,00	
7472	Régions	160,00	160,00	
7473	Départements		0,00	
74758	Autres groupements	104 290,00	117 750,00	
7478	Autres organismes	460 627,00	663 514,00	
748313	Dotations compensation de la réforme de la taxe professionnelle	53 352,00	50 000,00	
748314	Dotations compensation spécifiques taxe professionnelle		0,00	
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	250 000,00	213 970,00	
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	4,00	25 372,00	
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	212,00	215,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	107 530,00	114 377,00	
7488	Autres attributions et participations		0,00	
75	Autres produits de gestion courante	39 897,20	39 785,00	
752	Revenus des immeubles	39 897,20	39 785,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		9 207 745,50	9 455 329,58	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	50,00	22 068,00	
7713	Libéralités reçues		0,00	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	15,00	0,00	
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)	35,00	22 068,00	
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (5)	130 000,00	130 000,00	
7815	Reprises sur prov. pour risques et charges	130 000,00	130 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 337 795,50	9 607 397,58	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	724 195,47	734 934,25	
7768	Neutralisation des amort. des subventions d'équipement versées (669 647,17	680 386,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	54 548,30	54 548,25	

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		724 195,47	734 934,25	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 061 990,97	10 342 331,83	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 932 206,83
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 274 538,66

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = D[040].

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	113 693,80	140 766,00	
2031	Frais d'études	100 068,20	119 976,00	
2051	Concessions et droits similaires	13 625,60	20 790,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	568 920,00	507 454,91	
204131	Départements - Biens mobiliers, matériel et études		5 007,91	
204132	Départements - Bâtiments et installations	116 480,00	0,00	
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	364 095,00	374 128,00	
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	88 345,00	79 319,00	
20422	Privé - Bâtiments et installations		49 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	315 181,66	453 272,00	
2111	Terrains nus		100,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		0,00	
21318	Autres bâtiments publics	141 900,00	217 566,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	75 980,37	70 920,00	
2152	Installations de voirie		395,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	839,19	0,00	
21735	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	12 175,87	0,00	
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	300,00	1 932,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		0,00	
2182	Matériel de transport	248,64	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	31 135,70	84 654,00	
2184	Mobilier	8 290,03	19 150,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	44 311,86	58 555,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	540 308,56	21 000,00	
2312	Agencements et aménagements de terrains		15 000,00	
2313	Constructions	455 324,56	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	84 984,00	6 000,00	
Total des dépenses d'équipement		1 538 104,02	1 122 492,91	
13	Subventions d'investissement	44 126,00	0,00	
1318	Autres	44 126,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	371 505,67	386 668,76	
1641	Emprunts en euros	371 505,67	386 668,76	
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00	
27	Autres immobilisations financières	30 000,00	30 000,00	
274	Prêts	30 000,00	30 000,00	
Total des dépenses financières		445 631,67	416 668,76	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 983 736,69	1 539 161,67	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	724 195,47	734 934,25	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	724 195,47	734 934,25	
13911	Etat et établissements nationaux	19 046,40	19 046,40	
13912	Régions	3 778,38	3 778,38	
13913	Départements	12 434,10	12 434,10	
139141	Communes membres du GFP	2 000,00	2 000,00	
139151	GFP de rattachement	466,67	466,67	
139158	Autres groupements	291,67	291,67	
13916	Autres établissements publics locaux	1 553,85	1 553,80	
13918	Autres	14 977,23	14 977,23	
198	Neutralisations amortissements subventions d'équipement versées	669 647,17	680 386,00	

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		724 195,47	734 934,25	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 707 931,16	2 274 095,92	

+	
RESTES A REALISER 2018 (11)	447 227,70
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	238 629,17
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 959 952,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	668 901,00	101 275,00	
1311	Etat et établissements nationaux		0,00	
1313	Départements	13 122,00	4 374,00	
13141	Communes membres du GFP	16 083,00	41 862,00	
1318	Autres	568 132,00	55 039,00	
1331	Dotation d'équipement des territoires ruraux	71 564,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
	Total des recettes d'équipement	668 901,00	101 275,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	972 268,27	731 385,07	
10222	F.C.T.V.A.	654 002,00	81 210,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	318 266,27	650 175,07	
165	Dépôts et cautionnements reçus		800,00	
27	Autres immobilisations financières	450 000,00	0,00	
276358	Autres groupements	450 000,00	0,00	
	Total des recettes financières	1 422 268,27	732 185,07	
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	2 091 169,27	833 460,07	
021	Virement de la section de fonctionnement	325 940,27	1 155 211,16	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	919 093,47	935 599,76	
28031	Amortissements des frais d'études	5 652,26	9 836,90	
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	343,04	0,00	
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	44 271,83	44 271,83	
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	608 566,69	608 566,69	
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	16 465,62	17 959,64	
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	9 599,80	9 599,80	
28051	Concessions et droits similaires	11 796,68	16 316,50	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 052,20	1 052,20	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 341,74	12 341,74	
281311	Hôtel de ville	47 793,51	47 793,51	
281318	Autres bâtiments publics	36 546,63	36 546,66	
28135	Installat* générales, agencements, aménagement des construct*	1 876,88	4 618,10	
28138	Autres constructions	1 465,35	1 465,35	
28141	Bâtiments publics	12 293,00	12 293,00	
28145	Installations générales, agencements et aménagements	7 435,91	7 435,91	
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	15 365,62	15 365,62	
28152	Installations de voirie	1 138,97	1 138,97	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	367,48	236,25	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 465,44	3 790,00	
281731	Bâtiments publics	2 254,07	2 254,07	
281735	Installations générales, agencements, aménagements construct*	2 470,20	3 687,79	
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	150,90	153,22	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 507,56	1 368,55	
28182	Matériel de transport	3 328,65	2 067,36	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	23 235,46	25 334,83	
28184	Mobilier	34 694,85	33 519,24	
28188	Autres immobilisations corporelles	12 613,13	16 586,03	

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 245 033,74	2 090 810,92	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		1 245 033,74	2 090 810,92	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		3 336 203,01	2 924 270,99	

+	
RESTES A REALISER 2018 (10)	35 681,80
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 959 952,79

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	BP
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
	Opérations non ventilables	Services généraux administratifs publics	Sécurité et salubrité publiques	Enseignement - Formation	Culture	Sport et jeunesse	Interventions sociales et santé	Famille	Logement	Aménagt et services urbains,	Action économique	

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles												
Equipements municipaux (2)												
Equip. non municipaux (c/204) (3)												
Opérations financières												
Dépenses d'ordre												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses d'investissement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes d'investissement												

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé dépenses de fonctionnement												
RECETTES												
Total recettes de l'exercice												
RAR N-1 et reports												
Total cumulé recettes de fonctionnement												

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.6211-36 et L.6211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat' publiques	1 Sécurité et saliubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	---	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL FONCTIONNEMENT			
		IV	
		A1.1	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
IV - ANNEXES			
ELEMENTS DU BILAN			
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION			
DETAIL INVESTISSEMENT			
		IV	
		A1.2	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2019
--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES
IV
A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actu-riel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers					7 382 314,59									
(Total)					7 382 314,59									
1641 Emprunts en euros (total)					7 382 314,59									
MON51642EUR	DEXIA CLF BANQUE	30/12/1999		01/04/2002	300 301,41 F			5,09	2,56993		A	X	N	A-1
MPH516349EUR	DEXIA CLF BANQUE	17/06/2002		01/10/2002	47 000,00 V			4,8	2,24126		X	X	N	A-1
451105065 92 K	Crédit Foncier de France	28/12/2006		30/07/2007	1 200 000,00 F			4,17	3,15924		X	X	N	A-1
201711-002-92	CREDIT MUTUEL	06/07/2007		31/03/2008	450 000,00 F			4,18	4,29764		A	X	N	A-1
201711-003-03	CREDIT MUTUEL	10/12/2007		31/12/2008	240 000,00 F			4,45	4,54941		A	X	N	A-1
MON516342EUR	DEXIA CLF BANQUE	19/03/2008		01/07/2008	750 000,00 F			4,19	4,30674		T	P	N	A-1
MON516362EUR	DEXIA CLF BANQUE	18/12/2008		01/02/2010	158 435,85 F			4,82	4,82183		A	X	N	A-1
AN096608	CAISSE D'EPARGNE F. COMTE	24/10/2014		25/01/2015	189 050,00 F			2,0	2,0		A	C	N	A-1
MON516340EUR	DEXIA CLF BANQUE	19/12/2014		01/01/2015	4 047 527,33 F			3,18	3,26806		T	C	N	A-1
Total général					7 382 314,59									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor/3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
							Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)												
1641 Emprunts en euros (total)												
MON516420EUR		0,00		5 506 196,41					378 835,68	192 171,78	0,00	54 712,28
MPH516349EUR	N	0,00		5 506 196,41					378 835,68	192 171,78	0,00	54 712,28
451105065 92 K	N	0,00		105 970,53	6,25	V	2,45514		13 990,26	5 893,90	0,00	3 511,34
201711-002-02	N	0,00		29 945,11	13,50	V	2,24128		1 551,87	0,00	0,00	272,57
201711-003-03	N	0,00		924 000,00	39,00	F	3,15924		24 000,00	38 665,09	0,00	6 500,57
MON516342EUR	N	0,00		285 000,00	18,17	F	4,29764		15 000,00	11 941,50	0,00	8 516,17
MON516352EUR	N	0,00		520 758,87	14,25	F	4,30674		27 177,39	6 764,00	0,00	5 170,27
AN056808	N	0,00		114 915,01	13,06	F	4,52189		6 019,77	5 309,07	0,00	4 511,71
MON516340EUR	N	0,00		113 430,00	5,00	F	2,0		18 905,00	2 266,60	0,00	1 764,47
Total général		0,00		3 260 176,99	19,26	F	3,28806		264 191,37	100 115,59	0,00	24 347,38
		0,00		5 506 196,41					378 835,68	192 171,78	0,00	54 712,28

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (cap) ou encadré (tunnel) (A)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2019 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A2.4

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits		9					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		5 506 196,41					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndown, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL

BP

2019

IV - ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2019	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Prov. pour risques et charges (2)	60 000,00		10 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00
Provision pour impayés	60 000,00	02/04/2019	10 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	60 000,00		10 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		440 217,01	440 217,01
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		385 668,76	385 668,76
1641	Emprunts en euros	385 668,76	385 668,76
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		54 548,25	54 548,25
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	54 548,25	54 548,25
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	440 217,01	447 227,70	D001 238 629,17	1 126 073,88

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 172 020,92	III 2 172 020,92
Ressources propres externes de l'année (a)		81 210,00	81 210,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	81 210,00	81 210,00
276358	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		2 090 810,92	2 090 810,92
28031	Amortissements des frais d'études	9 836,90	9 836,90
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00	0,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	44 271,83	44 271,83
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	608 566,69	608 566,69
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	17 959,64	17 959,64
2804172	Autres EPL - Bâtiments et installations	9 599,80	9 599,80
28051	Concessions et droits similaires	16 316,50	16 316,50
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 052,20	1 052,20
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	12 341,74	12 341,74
281311	Hôtel de ville	47 793,51	47 793,51
281318	Autres bâtiments publics	36 546,66	36 546,66
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	4 618,10	4 618,10
28138	Autres constructions	1 465,35	1 465,35
28141	Bâtiments publics	12 293,00	12 293,00
28145	Installations générales, agencements et aménagements	7 435,91	7 435,91
28148	Autres constructions sur sol d'autrui	15 365,62	15 365,62
28152	Installations de voirie	1 138,97	1 138,97
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	236,25	236,25
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	3 790,00	3 790,00
281731	Bâtiments publics	2 254,07	2 254,07
281735	Installations générales, agencements, aménagements construct°	3 687,79	3 687,79
281758	Autres installations, matériel et outillage techniques	153,22	153,22
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	1 368,55	1 368,55
28182	Matériel de transport	2 067,36	2 067,36
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 334,83	25 334,83
28184	Mobilier	33 519,24	33 519,24
28188	Autres immobilisations corporelles	16 586,03	16 586,03
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 155 211,16	1 155 211,16

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 172 020,92	35 681,80	0,00	650 175,07	2 857 877,79

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice volés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 126 073,88
Ressources propres disponibles	IV 2 857 877,79
Solde	V = IV - II (6) + 1 731 803,91

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	9 607 397,58
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	0	11	11	0	11
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Rédacteur	B	3	0	3	3	0	3
Rédacteur principal 1° cl	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2° cl	C	4	0	4	4	0	4
FILIERE TECHNIQUE (c)		15	6	21	21	0	21
Ingénieur	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	1	0	1
Technicien ppal 1° cl	B	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique	C	5	3	8	8	0	8
Adjoint technique principal 1° cl	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2° cl	C	4	3	7	7	0	7
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		7	8	15	15	0	15
Educateur jeunes enfants	B	1	0	1	1	0	1
Educateur principal jeunes enfants	B	2	0	2	2	0	2
ATSEM ppal 1° cl	C	3	3	6	6	0	6
ATSEM ppal 2° cl	C	0	5	5	5	0	5
Auxiliaire puériculture ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2	0	2	2	0	2
Infirmier classe supérieur	A	1	0	1	1	0	1
Infirmier supérieur	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE CULTURELLE (h)		5	3	8	8	0	8
Bibliothécaire	A	1	0	1	1	0	1

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP	2019
--	----	------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	IV C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant de conservation	B	0	1	1	1	0	1
Adjoint patrimoine	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint patrimoine principal 2° cl	C	3	1	4	4	0	4
FILIERE ANIMATION (f)		3	11	14	14	0	14
Animateur	B	0	1	1	1	0	1
Animateur principal 1° cl	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint animation	C	0	8	8	8	0	8
Adjoint animation principal 2° cl	C	2	2	4	4	0	4
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		43	28	71	71	0	71

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories -A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%), présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT Nature du contrat (5)
			Indice	Euros		
Agent occupant un emploi non permanent (7)				196 740,00		
Ingenieur	A	TECH		20 770,00		CDD
Educateur jeunes enfants	B	MS		15 705,00		CDD
Adjoint animation	C	ANIM		57 508,00		CDD
Adjoint technique	C	TECH		48 425,00		CDD
Adjoint administratif	N	ADM		7 291,00		CDD
Auxiliaire puériculture	N	MS		13 901,00		CDD
Responsable RAM	N	MS		16 780,00		CDD
Adjoint technique	N	TECH		16 360,00	Emploi d'avenir	Autres
TOTAL GENERAL				196 740,00		

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL

BP

2019

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	
IV	C1

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'états.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Communauté de Communes des Vosges du Sud - 90 - BUDGET PRINCIPAL	BP 2019
--	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscallité additionnelle, fiscallité add@tionnelle ou sans fiscallité propre

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	18 900 000,00	3,932	12,390	0,000	2 341 710,00	3,932
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15 743 000,00	3,743	3,330	0,000	524 242,00	3,743
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	259 600,00	3,716	28,790	0,000	74 739,00	3,716
Cotisation foncière des entreprises	3 112 000,00	5,995	27,980	0,000	870 738,00	5,994
TOTAL	38 014 600,00	4,018			3 811 429,00	4,365

IV - ANNEXES	IV
ARRETES ET SIGNATURES	D 2

Présenté par Monsieur le Président,
A Giromagny, le 02/04/2019
Monsieur le Président,

Nombre de membres en exercice : 38
 Nombre de membres présents : 33
 Nombre de suffrages exprimés : 36
 VOTES : Pour : 36
 Contre :
 Abstentions :

Délibéré par le conseil communautaire, réuni en session ordinaire,
A Giromagny, le 02/04/2019

Date de convocation : 27/03/19

Les membres du conseil communautaire,

BRINGARD Jean-Pierre



DOLADILLE Yannick

BERGDOLL Chantal



METRAL Catherine

CHIPEAUX Dominique


RICHARD Odile



NAWROT Armand

GRISWARD Danielle

PICCINELLI André



MARIE Jean

PHILIPPON Chantal

GRISEY Hervé

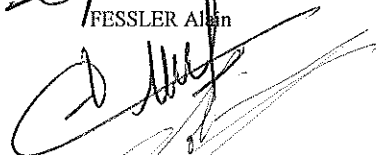


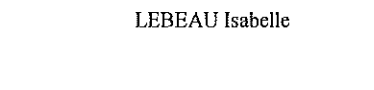


FESSLER Albin

WINTZ Gérard

LEBEAU Isabelle

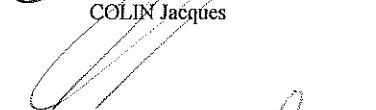




COLIN Jacques

ALLEMANN Emmanuelle

STEINBAUER Thierry

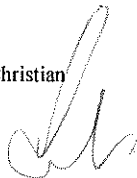


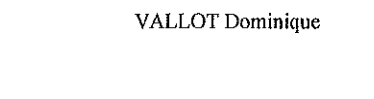


CODDET Christian

BONY Marie-Françoise

VALLOT Dominique

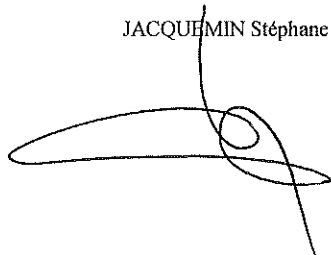
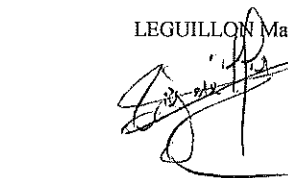




MBOUKOU Alphonse

JACQUEMIN Stéphane

LEGUILLON Maurice

MEYER Gérard

HUNOLD Jean-Claude

KIEFFER Jean-François

PARROT Eric

ZENTNER Bernard

SIMONIN Guillaume

BAZIN Olivier

MARSOT Jean-Bernard

TRAVERS Gérard

CHASSIGNET Marie-José

JACQUEY Marc

ILTIS Denis

RINGENBACH Sylvie

AFFHOLDER Luc

FOLTZER Blandine

HOTZ Eric

RIETZ Yves

DUPONT Louis

GENEVOIS Jeannine

NICOD Fabien

MICLO Guy

BETOULLE Françoise

VALLVERDU Didier

CASTELEIN Nathalie

MOMNIER Patrick

ANDERHUEBER Jean-Luc

ORIAM-BELOT Valérie

TREBAULT Claude

PARTY Claude

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte-tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Giromagny, le

02/04/19



